

Notice Descriptive pour motocycles

DESCRIPTION DES VÉHICULES **MOTO GUZZI**

TYPE : KM A1

0. GÉNÉRALITÉS

- 0.1. - Constructeur : MOTO GUZZI S.p.a. - Via E.V. Parodi 57 - 23826 Mandello Del Lario (LECCO) Italie
- 0.1.1. - Représentant accrédité en France : Néant
- 0.2. - Marque : MOTO GUZZI
- 0.3. - Genre : MTT2
- 0.3.1. - Puissance déclarée de la motocyclette (KW) : 47,5
- 0.4. - Type et version : KM A1
- 0.5. - Puissance administrative : 10 CV

1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1. - Nombre d'essieux et de roues : 2
- 1.1.1. - Emplacement de la roue motrice : arrière
- 1.1.2. - Emplacement de la roue directrice : avant
- 1.2. - Dimensions des pneumatiques :
AV = 90/90 x 21 (54H)
AR = 130/80 x 17 (65H)
- 1.3. - Constitution du cadre : tubes d'acier soudés
- 1.4. - Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre face à la route

2. POIDS ET DIMENSIONS

- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
- 2.1. - Poids total autorisé en charge : 470 kg
 - 2.2. - Possibilité d'attelage d'un side-car : Non
 - 2.3. -
 - 2.4. - Charge maximale admissible :
 - 2.4.1. - Sur l'essieu 1 : 190 kg
 - 2.4.2. - Sur l'essieu 2 : 290 kg
 - 2.5. -
 - 2.6. -
 - 2.7. - Empattement : 1,600 m
 - 2.8. - Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
 - 2.8.0. - Total : 260 kg
 - 2.8.1. - Sur l'essieu 1 : 125 kg
 - 2.8.2. - Sur l'essieu 2 : 135 kg
 - 2.9. - Porte-à-faux avant : 0,325 m
 - 2.10. - Porte-à-faux arrière : 0,335 m
 - 2.11. - Longueur hors tout : 2,260 m
 - 2.12. - Largeur hors tout : 0,935 m

3. MOTEUR

- 3.1. - Dénomination et marquage : KM
- 3.1.1. - Marque : MOTO GUZZI
- 3.2. - Description générale :
- 3.2.1. - Type : combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
- 3.2.2. - Cycle : allumage commandé
- 3.2.3. - Nombre de temps : 4
- 3.3. - Nombre et disposition des cylindres : 2 en V à 90°
- 3.4. - Dimensions :
- 3.4.1. - Alésage (mm) : 92
- 3.4.2. - Course (mm) : 80
- 3.4.3. - Cylindrée (cm³) : 1064
- 3.5. - Rapport volumétrique de compression : 9,5 : 1 ± 0,5
- 3.6. - Puissance nette maximale déclarée du moteur (Kw CEE) : 51
- 3.7. - Régime de puissance maximale (tr/mn) : 6400
- 3.8. - Couple maximal (n.d.m CEE) : 85
- 3.9. - Régime de couple maximal (tr/mn) : 3800
- 3.10. - Régime de rotation maximale (tr/mn) : 7400
- 3.11. - Carburant utilisé : super carburant
- 3.12. - Réservoir de carburant : 20 litres situé au-dessous du moteur
- 3.13. - Mode d'alimentation du moteur : Injection électronique
- 3.14. - Type de filtre à air : sec
- 3.15. - Allumage : bougies, bobines, dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement
- 3.16. - Tension d'alimentation des circuits électroniques (volts) : 12
- 3.17. - Dispositif d'antiparasitage : Oui
- 3.18. - Refroidissement du moteur : par air
- 3.19. - Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.19.1. - Description : 1 échappement par cylindre, 1 chambre d'expansion et 1 silencieux à droite
- 3.19.2. - Référence :
MOTO GUZZI T 3025D (D) - T3025S (G) - Tuyau
MOTO GUZZI C 3030 - Chambre d'expansion
MOTO GUZZI S 3030 e3 B535.235 - Silencieux

- 3.20. - Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1. - Valeur du niveau sonore (dBA) : 88
- 3.20.2. - Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 3200
- 3.20.3. - Emplacement des sorties d'échappement : à l'arrière droit du véhicule

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. - Types de boîte de vitesses : mécanique à 5 rapports avant
- 4.1.1. - Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : sélecteur au pied gauche
- 4.2. - Type d'embrayage : 2 disques secs
- 4.2.1. - Mode de commande : levier à main gauche, commande mécanique par câble
- 4.3. - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : arbre et cardan
- 4.4. - Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1. - Dimension et circonférence de roulement des pneumatiques :
Arrière = 130/80 - R17 65 H - Circonférence : 1933 mm
- 4.4.2. - Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	Démultiplication primaire	Boîte de vitesses	Démultiplication secondaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/mn km/h
1	1,3529	2,0000	4,125	11,1618	10,39
2	1,3529	1,3158	4,125	7,3433	15,79
3	1,3529	1,000	4,125	5,5809	20,78
4	1,3529	0,8462	4,125	4,7223	24,56
5	1,3529	0,7308	4,125	4,0783	28,44

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

- 4.5. - Vitesse maximale (Km/H) : 190
- 4.6. - Indicateur de vitesse : Oui
- 4.7. - Compteur kilométrique : Oui

5. SUSPENSION

- 5.1. - Avant : fourche télescopique hydraulique avec ressorts hélicoïdaux intégrés
- 5.2. - Arrière : bras oscillant avec amortisseur hydraulique et ressort hélicoïdal

6. DIRECTION

- 6.1. - Type de direction : directe sur fourche télescopique

7. FREINAGE

- 7.1. - Frein de service : 1 frein avant et 1 frein arrière à tirant indépendant
- 7.1.1. - Commande du frein de service :
- 1 levier à main droite commande hydrauliquement le frein avant
- 1 pédale au pied droit commande hydrauliquement le frein arrière
- 7.2. - Répartiteur de freinage : Non
- 7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur des roues : Non
- 7.3. - Frein de secours : par indépendance des circuits
- 7.4. - Frein de stationnement : Non
- 7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1. - Frein de service : fluide hydraulique
- 7.5.2. - Frein de secours : fluide hydraulique
- 7.6. - Assistance du frein de service : Non
- 7.7. - Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir à niveau visible sur le guidon pour le frein avant et un réservoir fixé sur le cadre au-dessus de la pédale pour le frein à pied, niveau visible après démontage selle
- 7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances : niveau visible
- 7.7.2. - Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide
- 7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : voir 7.7.2.
- 7.8. - Types de freins :
- 7.8.1. - Frein de service :
- 7.8.1.1. - Sur l'essieu 1 : double disques
- 7.8.1.2. - Sur l'essieu 2 : disque
- 7.8.2. - Frein de secours : disque(s)

8. CARROSSERIE

- 8.1. - Carrosserie : Solo
- 8.2. - Carénage : Oui (polyester et polycarbonate)
- 8.3. - Nombre de places assises : 2

9. **ECLAIRAGE**
- 9.1. - Feux de route : 1
- 9.2. - Feux de croisement : 1 incorporé au feu de route
- 9.3. - Feux de position avant : 1 incorporé au feu de route
- 9.4. - Feux rouge arrière : 1
- 9.5. - Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1. - Avant : 2 indépendants
- 9.5.2. - Arrière : 2 indépendants
- 9.6. - Feux stop : incorporé au feu arrière
- 9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu rouge
- 9.8. - Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. - Arrière : 1 indépendant
- 9.8.2. - Latéraux : Non
- 9.9. - Feux de détresse : Non

10. **DIVERS**
- 10.1. - Accessoires :
- 10.1.3. - Rétroviseur : 1 à gauche, 1 à droite
- 10.1.4. - Avertisseurs sonores : 2

- 10.1.5. - Dispositif anti-vol : par blocage de direction
- 10.2. - Marque d'identité :
- 10.2.1. - Emplacement de la plaque constructeur : partie cadre inférieure gauche
- 10.2.2. - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : colonne de direction côté droit
- 10.2.3. - Structure du numéro d'identification :

ZGU	KM	A	1	KM	W	111111
1	2	3	4	5	6	7

- 1 - Identification internationale fabricant
- 2 - Type du véhicule
- 3 - Variante
- 4 - Version
- 5 - Type moteur
- 6 - Année de fabrication
- 7 - Lieu de production (MANDELLO DEL LARIO)
- 8 - Numéro de série
- 10.2.4. - Le numéro d'identification commence à : ZGUKMA1KMWM 111111

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules de genre MTT2 de marque MOTO GUZZI Type - Version KM A1 satisfait aux dispositions des articles R.169 à R.183 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

NOTA : Véhicule conforme aux dispositions applicables à compter du 1^{er} mai 1999 (Arrêté Ministériel du 7 juillet 1995 modifié le 3 septembre 1997).

Monthéry, le 1^{er} octobre 1998

Le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules

D. LE POAC

Fait et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2482.98.00
Fait à Paris, le 1^{er} octobre 1998
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement d'Ile-de-France
Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression

M. VANCOSTENOBLE

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, MOTO GUZZI Spa - Via E.V. Parodi 57 - 23826 Mandello Del Lario (Lecco) Italie, certifie :

a) que le véhicule :

1	Genre	MTT2
2	Marque	MOTO GUZZI
3	Type	KM A1
4	Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification	ZGUKMA1KM (1)
5	Carrosserie	Solo
6	Source d'énergie	ES
7	Puissance administrative	10 CV
8	Nombre de places assises (y compris le conducteur)	2
9	Dimensions - Largeur - Longueur - Surface	Sans objet
10	Poids total autorisé en charge (t)	0,470
11	Poids à vide en ordre de marche (t)	0,260
12	Poids total roulant autorisé (t)	Néant
13	Charge utile du véhicule de base (t)	Sans objet
14	Niveau sonore de référence (dBA)	88
15	Régime de rotation du moteur lui correspondant	3200 tr/mn

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire. (Voir NOTA).

b) que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :
(Nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à Le,

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture)

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de réception du type.

Rappel : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui lui font objet d'une prescription de conformité à un test réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche).

(1) à compléter